

**RÉPONSE DE SOCIÉTÉ EN COMMANDITE GAZ MÉTRO (GAZ MÉTRO)
DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 2 DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE (LA RÉGIE)
RELATIVE AU DOSSIER GÉNÉRIQUE PORTANT SUR L'ALLOCATION DES COÛTS
ET LA STRUCTURE TARIFAIRE DE GAZ MÉTRO**

- 1. Références :**
- (i) Dossier R-3837-2013, pièce B-0166, p. 17;
 - (ii) Pièce B-0019, p. 12;
 - (iii) Pièce B-0039, onglet FS21;
 - (iv) Pièce B-0040, onglet FS21.

Préambule :

Référence (i)

Le Distributeur définit un facteur de répartition FS21 pour les branchements comme étant déterminé par l'interface entre les différents modules de SAP (Facturation grand débit, Suivi des compteurs, Immobilisations, facturation cyclique) permettant de faire une allocation directe en fonction des tarifs, sous-tarifs et paliers.»

Le Distributeur définit également un facteur de répartition FS21-A pour l'amortissement des branchements comme étant déterminé par l'interface entre les différents modules de SAP (Facturation grand débit, Suivi des compteurs, Immobilisations (amortissement) facturation cyclique) permettant de faire une allocation directe en fonction des tarifs, sous-tarifs et paliers.»

Référence (ii)

Le Distributeur spécifie le mode de détermination du facteur FS21 :

« Dans un premier temps, le coût unitaire des branchements selon le type de compteurs installé est calculé à partir des informations contenues dans le livre des immobilisations. Ensuite, pour chaque catégorie et palier tarifaire un coût unitaire par branchement est déterminé par la moyenne des coûts par branchement pondérée selon le type de compteur. Pour reconstituer la valeur totale des branchements pour chaque catégorie tarifaire, le coût moyen pondéré est multiplié par le nombre de branchements correspondant. Un coût de pose de compteur est ajouté pour chaque compteur sans branchement.

$$\text{Équation : Valeur } B_A = \sum[(\text{Coût } B_{Ai} \times N_{Ai} / NA) + (\text{Coût } P_{Ai} \times (NA - N_{BA}))]_i$$

Où :

B = Branchement A

= Classe tarifaire

i = Type de compteur (Soufflet, Rotatif, Turbine) et modèle

P = Pose de compteur

La valeur des branchements ainsi déterminée pour chaque classe tarifaire permet de reconstruire la valeur totale des branchements. Le facteur d'allocation F21 correspond à la proportion de la valeur des branchements pour chaque catégorie tarifaire par rapport à la valeur totale pour l'ensemble des catégories tarifaires.»

Demandes :

- 1.1. Veuillez confirmer que le facteur de répartition *FS21-A*, n'est plus utilisé dans les études de répartition des coûts présentées dans le présent dossier, et ce, autant pour l'étude élaborée avec les méthodes actuelles, que celle avec les méthodes proposées.

Réponse :

Gaz Métro le confirme.

- 1.2. Veuillez justifier l'abandon du facteur de répartition *FS21-A* pour répartir les coûts relatifs à l'amortissement des branchements.

Réponse :

La valorisation des actifs est effectuée par catégorie d'actifs, et non pour chaque actif de la catégorie. Par conséquent, il n'y a qu'un seul taux d'amortissement pour chaque catégorie d'actifs. De plus, comme le suivi des coûts n'est pas effectué par branchement, la valeur de l'amortissement ne peut être établie qu'à partir du total de la valeur de la catégorie d'actifs.

Autrement dit, ni les coûts directs ni l'amortissement de chaque branchement ne sont inscrits spécifiquement dans le livre des immobilisations. Par conséquent, les coûts des branchements doivent être estimés par catégorie de clients. Comme il n'y a qu'un taux d'amortissement pour la catégorie des actifs « branchements » et que les coûts des branchements sont estimés, le résultat du facteur *FS21-A* serait exactement le même que *FS21*.

Il n'y a donc pas lieu de conserver deux facteurs aux résultats identiques.

- 1.3. Veuillez confirmer qu'à la référence (i) le Distributeur effectue une allocation directe des coûts des branchements et de l'amortissement des branchements à partir de l'interface entre différentes banques de données.

Réponse :

En théorie, oui. L'interface en question tentait de colliger des informations, telles que le nombre de clients, le nombre de compteurs et le total aux livres des immobilisations pour répartir les coûts entre les clients. Cependant en pratique, des vérifications ont révélé, notamment, que le nombre de clients dans l'interface était erroné. Les montants calculés n'ont pu être validés et les bases de données vers lesquelles l'interface pointait ne pouvaient permettre de calculer un coût de branchement ou d'amortissement adéquat.

- 1.4. Veuillez confirmer que, dans le présent dossier, le Distributeur propose de modifier le mode de détermination du facteur de répartition *FS21* par rapport à ce qui a été défini à la référence (i).

Réponse :

Non, Gaz Métro a simplement reproduit la méthode d'allocation en dehors de l'interface, puisque celle-ci ne pouvait être utilisée, avec les meilleures données disponibles sur les coûts des branchements.

- 1.5. Veuillez indiquer pourquoi aux références (iii) et (iv), le facteur de répartition FS21 utilisé dans l'étude déterminée selon les méthodes actuelles est le même que celui utilisé dans l'étude déterminée selon les méthodes proposées.

Réponse :

Veuillez vous référer à la réponse de la question 1.4.

- 1.6. Veuillez présenter les facteurs de répartition *FS21* et *FS21-A* tels que déterminés à la référence (i).

Réponse :

L'interface n'étant plus fonctionnel, Gaz Métro ne peut présenter ces facteurs. Cependant, si Gaz Métro avait à faire une nouvelle interface, celle-ci serait conforme à sa proposition.

- 1.7. Veuillez comparer les résultats obtenus entre la méthode proposée et la méthode calculée selon la référence (i).

Réponse :

Veuillez vous référer à la réponse de la question 1.6.

- 1.8. Veuillez indiquer en quoi la méthode proposée par le Distributeur pour déterminer le facteur FS21 constitue une amélioration par rapport à la méthode de détermination approuvée par la Régie à la référence (i). Veuillez notamment élaborer sur la capacité de la nouvelle méthode à tenir compte de la valeur nette des branchements par clients et sur l'avantage d'une telle méthode par rapport à une allocation directe.

Réponse :

La base de données et le livre des immobilisations ne permettent pas de déterminer la valeur nette des branchements par client. Par conséquent, le résultat de l'interface ne produisait pas une valeur nette des branchements par client.

Le facteur FS21 vise à répartir la valeur comptable de la catégorie d'actifs « branchements » entre les clients. Gaz Métro a tout d'abord tenté d'utiliser les mêmes données que l'interface. Cependant, ces données ne permettaient pas de justifier la valeur totale de cette catégorie d'immobilisations. Gaz Métro a donc identifié les éléments qui permettent d'établir une valeur par catégorie de clients :

- le nombre de clients;
- le nombre de branchements;
- l'équipement qui relie les clients au réseau;
- les coûts des branchements suivis par projet en fonction de l'équipement des clients; et
- les coûts additionnels de pose de compteurs qui se retrouvent dans la catégorie d'immobilisation « branchements » lorsqu'il y a plusieurs compteurs posés pour un seul branchement.

Le croisement de ces informations permet à Gaz Métro d'établir un coût par client fiable et documenté, représentatif de la valeur du branchement du client dans la base de tarification.

1.9. En se basant sur la référence (ii),

1.9.1. Veuillez présenter un exemple détaillé du processus de calcul menant au coût unitaire des branchements. Cet exemple doit présenter tout élément ayant un impact sur le calcul du coût unitaire, par exemple, type de marché, type de clientèle, actualisation des coûts, etc.

1.9.2. Veuillez préciser les informations utilisées provenant du livre des immobilisations.

1.9.3. Pour chaque catégorie et palier tarifaire, veuillez démontrer, par un exemple, la méthodologie de calcul du coût unitaire par branchement ainsi que la valeur totale des branchements.

1.9.4. Veuillez présenter le calcul détaillé du facteur FS21, par catégorie et classe tarifaire.

Réponse :

À partir des ordres de travail émis pour effectuer des branchements, Gaz Métro calcule un coût moyen pour les coûts directs de branchement, les frais généraux des entrepreneurs et les frais généraux corporatifs. Ces coûts sont segmentés en fonction du type de compteur utilisé par le client. Le coût des ordres de travail est ajouté à la catégorie d'actifs correspondante dans le livre des immobilisations. Gaz Métro calcule de la même façon le coût moyen de pose de compteur.

À partir des coûts moyens par type de compteur, Gaz Métro effectue le croisement avec le nombre de branchements de la clientèle, de même que le type de compteur associé à chaque client.

Voici donc les coûts moyens de branchement, d'installation et de pose de compteurs tirées des investissements inscrits dans la base de tarification par type de compteur (principal) installé chez le client.

Type compteur	Coût branchement	Coût pose compteur
S6	3 339	323
S20	7 021	2 111
S40	8 748	2 883
S50	10 217	3 554
R80	13 120	5 730
R140	15 355	6 072
R200	17 524	9 182
R300	19 838	9 182
R450	32 255	16 858
R650	35 579	34 680
R1100	56 044	34 680
T500	93 825	50 000
T850	112 742	60 000
T1700	183 556	85 500
T4000	422 436	170 000

Voici maintenant un deuxième tableau où le nombre de branchements et le nombre de compteurs ont été recensés à l'automne 2013 par classe tarifaire avec la répartition des types de compteurs en pourcentage.

Tarif D ₁ par volume (m ³ /année)												
Type de compteur	0 - 365	365 - 1 095	1 095 - 3 650	3 650 - 10 950	10 950 - 36 500	36 500 - 109 500	109 500 - 365 000	365 000 +	D _{1RT}	D ₃	D ₄	D ₅
Branchements	9 145	13 136	60 842	23 100	14 886	7 011	1 710	296	1 369	189	75	61
Compteurs	34 664	26 871	76 004	29 493	18 513	8 184	1 972	365	1 135	216	85	78
S6	92,9 %	92,4 %	83,0 %	31,8 %	1,5 %	0,3 %	0,4 %	0,3 %	0 %	0 %	0 %	0 %
S20	5,3 %	6,7 %	15,4 %	53,3 %	32,7 %	2,6 %	1,8 %	1,4 %	1 %	0 %	0 %	0 %
S40	0,5 %	0,3 %	0,5 %	5,3 %	19,4 %	9,9 %	1,0 %	2,1 %	0 %	0 %	0 %	0 %
S50	0,8 %	0,4 %	0,8 %	7,8 %	31,6 %	28,3 %	3,9 %	0,9 %	5 %	6 %	2 %	2 %
R60-80	0,3 %	0,1 %	0,1 %	1,4 %	11,3 %	33,8 %	15,6 %	7,5 %	14 %	6 %	2 %	0 %
R140	0,1 %	0,0 %	0,0 %	0,2 %	2,6 %	15,9 %	24,8 %	9,4 %	20 %	11 %	0 %	1 %
R200	0,1 %	0,0 %	0,0 %	0,1 %	0,6 %	6,2 %	23,6 %	9,7 %	16 %	12 %	6 %	2 %
R300	0,1 %	0,0 %	0,0 %	0,1 %	0,3 %	2,3 %	19,9 %	26,1 %	20 %	20 %	4 %	6 %
R450	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,1 %	0,6 %	7,9 %	25,8 %	16 %	25 %	1 %	10 %
R650	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,1 %	3,3 %	1 %	2 %	2 %	5 %
R1100-1600	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,2 %	3,9 %	2 %	5 %	6 %	17 %
T4	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,7 %	4,9 %	1 %	3 %	12 %	12 %
T6	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,1 %	2,2 %	2 %	7 %	16 %	27 %
T8	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,1 %	1,4 %	1 %	4 %	25 %	10 %
T12	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	1,1 %	0 %	0 %	22 %	7 %
Branchements Allocation (\$)	33 737 398	47 867 997	244 119 770	145 797 226	139 207 157	88 477 235	31 075 764	10 622 667	30 386 586	7 290 662	15 370 561	6 437 879
Pose compteurs Allocation (\$)	12 661 611	6 470 979	9 853 171	11 288 689	11 910 331	6 051 816	2 223 491	1 218 390	0	574 227	590 655	896 992
Allocation (%)	5,4 %	6,3 %	29,4 %	18,2 %	17,5 %	10,9 %	3,9 %	1,4 %	3,5 %	0,9 %	1,8 %	0,8 %

Voici un exemple de calcul du total alloué en dollars des valeurs de branchement et de pose de compteurs à partir de ces tableaux pour les clients du tarif D₁ qui consomment entre 0 et 365 m³ par année.

Le coût moyen de branchement et de pose de compteur est calculé en croisant les deux tableaux.

Type de compteur	Clients D ₁ 0 - 365 m ³ /année (2)	Coût branchement (3)	Coût pose compteur (4)	Coût moyen branchement (2*3)	Coût moyen pose compteur (2*4)
Branchements	9 145				
Compteurs	34 664				
S6	92,9 %	3 339	323	3 101	300
S20	5,3 %	7 021	2 111	370	111
S40	0,5 %	8 748	2 883	44	15
S50	0,8 %	10 217	3 554	83	29
R60-80	0,3 %	13 120	5 730	39	17
R140	0,1 %	15 355	6 072	15	6
R200	0,1 %	17 524	9 182	9	5
R300	0,1 %	19 838	9 182	10	5
R450	0,0 %	32 255	16 858	5	3
R650	0,0 %	35 579	34 680	0	0
R1100-1600	0,0 %	56 044	34 680	0	0
T4	0,0 %	93 825	50 000	11	6
T6	0,0 %	112 742	60 000	2	1
T8	0,0 %	183 556	85 500	0	0
T12	0,0 %	422 436	170 000	0	0
Coût moyen				3 689	496

Une fois les coûts moyens de branchement et de pose de compteur connus, il faut les multiplier par le nombre de branchements et le nombre de compteurs excédentaires au nombre de branchement :

$$\text{Branchements} = 9\,145 \times 3\,689 \text{ (coût moyen)} = 33\,737\,398$$

(total alloué branchements)

$$\text{Compteurs excédentaires} = (34\,665 - 9\,145) \times 496 \text{ (coût moyen)} = 12\,661\,611$$

(total alloué pose compteurs)

Il est à noter que le coût de branchement moyen inclut la pose du premier compteur.

2. **Références :**
- (i) Dossier R-3837-2013, pièce B-0166, p. 18;
 - (ii) Pièce B-0019, p. 14;
 - (iii) Pièce B-0039, onglet FS 22;
 - (iv) Pièce B-0040, onglet FS22.
 - (v) Pièce B-0016. Page 72

Préambules :

Référence (i)

Le Distributeur définit un facteur de répartition FS22 pour les Compteurs et instruments comme étant déterminé par *l'interface entre les différents modules de SAP (Facturation grand débit, Suivi des compteurs, Immobilisations facturation cyclique) permettant de faire une allocation directe en fonction des tarifs, sous-tarifs et paliers.*

Gaz Métro définit également un facteur de répartition FS22-A pour l'amortissement des Compteurs et instruments comme étant déterminé par *l'interface entre les différents modules de SAP (Facturation grand débit, Suivi des compteurs, Immobilisations (amortissement) facturation cyclique) permettant de faire une allocation directe en fonction des tarifs, sous-tarifs et paliers.*

Référence (ii)

Le Distributeur spécifie le mode de détermination de ce facteur FS22 :

« Le coût total pour l'acquisition et le recyclage des compteurs est divisé par le nombre de compteurs acquis et recyclés pour obtenir le coût unitaire annuel. La moyenne des coûts unitaires des trois dernières années est utilisée et un ajustement est effectué pour compenser les durées de vie différentes des types de compteurs. Une durée de vie de 20 ans est présumée pour les calculs du coût unitaire moyen des compteurs. L'équation qui suit résume la méthode utilisée pour établir le coût unitaire par type de compteurs.

Équation :

*Coût unitaire = [(Moyenne Coût unitaire(t, t-1, t-2) * 20 ans) / durée de vie] + Equip. Mesurage*

Où :

Moyenne Coût unitaire(t, t-1, t-2) = moyenne du coût unitaire d'acquisition et de recyclage des compteurs pour les trois dernières années;

Durée de vie : durée de vie estimée pour ce type de compteurs ;

Equip. Mesurage = Coût unitaire de l'équipement de mesurage.

Les coûts unitaires par type de compteur ainsi établis, il est possible de reconstruire le coût total encouru pour l'acquisition et le recyclage de compteurs pour chaque catégorie tarifaire et palier tarifaire en multipliant le nombre de compteurs selon le type par son coût unitaire correspondant. »

Référence (v)

« Gaz Métro ne propose pas de changement à la méthode d'allocation du coût des compteurs. Cependant, des améliorations seront apportées à l'évaluation du coût unitaire par type de compteur. La méthodologie suivie pour déterminer le coût unitaire par type de compteurs est présentée à l'annexe 2. »

Demandes :

Veillez confirmer que le facteur de répartition FS22-A, n'est plus utilisé dans les études de répartition des coûts présentées dans le présent dossier, et ce, autant pour l'étude élaborée avec les méthodes actuelles, que celle avec les méthodes proposées.

Réponse :

Gaz Métro le confirme.

- 2.2. Veuillez justifier l'abandon du facteur de répartition FS22-A pour répartir les coûts relatifs à l'amortissement des Compteurs et instruments.

Réponse :

La valorisation des actifs est effectuée par catégorie d'actifs, et non pour chaque actif de la catégorie. Par conséquent, il n'y a qu'un seul taux d'amortissement pour chaque catégorie d'actifs. De plus, comme le suivi des coûts n'est pas effectué par compteur ou instrument posé chez le client, la valeur de l'amortissement ne peut être établie qu'à partir de la valeur du total de la catégorie d'actifs.

Autrement dit, ni les coûts directs ni l'amortissement de chaque compteur ou instrument ne sont inscrits spécifiquement dans le livre des immobilisations. Par conséquent, les coûts des compteurs ou instruments doivent être estimés par catégorie de client en fonction de la valeur totale. Comme il n'y a qu'un taux d'amortissement pour la catégorie des actifs « compteurs et instruments » et que les coûts des compteurs et instruments sont estimés en se basant sur la valeur totale, le résultat du facteur FS21-A serait exactement le même que FS21.

Il n'y a donc pas lieu de conserver deux facteurs aux résultats identiques.

- 2.3. Veuillez confirmer qu'à la référence (i) le Distributeur effectue une allocation directe des Compteurs et instruments et de l'amortissement des Compteurs et instruments à partir de l'interface entre différentes banques de données.

Réponse :

En théorie, oui. L'interface en question tentait de colliger des informations, telles que le nombre de clients, le nombre de compteurs et le total aux livres des immobilisations pour répartir les coûts entre les clients. Cependant en pratique, des vérifications ont révélé, notamment, que le nombre de clients dans l'interface était erroné. Les montants calculés n'ont pu être validés et les bases de données vers lesquelles l'interface pointait ne pouvaient permettre de calculer un coût ou un amortissement adéquat.

- 2.4. Veuillez confirmer que, dans le présent dossier, le Distributeur propose de modifier le mode de détermination du facteur de répartition *FS22* par rapport à ce qui a été défini à la référence (i).

Réponse :

Non, Gaz Métro a simplement reproduit la méthode d'allocation en dehors de l'interface, puisque celle-ci ne pouvait être utilisée, avec les meilleures données disponibles sur les coûts des compteurs et des instruments.

- 2.5. Veuillez indiquer pourquoi aux références (iii) et (iv), le facteur de répartition *FS22* utilisé dans l'étude déterminée selon les méthodes actuelles est le même que celui utilisé dans l'étude déterminée selon les méthodes proposées.

Réponse :

Veuillez vous référer à la réponse de la question 2.4.

- 2.6. Veuillez présenter les facteurs de répartition *FS22* et *FS22-A* tel que déterminés à la référence (i).

Réponse :

L'interface n'étant plus fonctionnelle, Gaz Métro ne peut présenter ces facteurs. Cependant, si Gaz Métro avait à faire une nouvelle interface, celle-ci serait conforme à sa proposition.

- 2.7. Veuillez comparer les résultats obtenus entre la méthode proposée et la méthode calculée selon la référence (i).

Réponse :

Veuillez vous référer à la réponse de la question 2.6.

- 2.8. Veuillez indiquer en quoi la méthode proposée par le Distributeur pour déterminer le facteur *FS22*, constitue une amélioration par rapport à la méthode de détermination approuvée par la Régie à la référence (i). Veuillez notamment élaborer sur la capacité de la nouvelle méthode à tenir compte de la valeur nette des Compteurs et instruments par clients et sur l'avantage d'une telle méthode par rapport à une allocation directe.

Réponse :

La base de données et le livre des immobilisations ne permettent pas de déterminer la valeur nette des compteurs et des instruments par client. Par conséquent, le résultat de l'interface ne produisait pas une valeur nette des compteurs et des instruments par client.

Le facteur FS22 vise à répartir la valeur comptable de la catégorie d'actifs « compteurs et instruments » entre les clients. Gaz Métro a tout d'abord tenté d'utiliser les mêmes données que celles utilisées par l'interface. Cependant, ces données ne permettaient pas de justifier la valeur totale de cette catégorie d'immobilisations. Gaz Métro a donc identifié les éléments qui permettent d'établir une valeur par catégorie de clients :

- le nombre de clients;
- les compteurs et instruments de la clientèle;
- les coûts d'acquisition et de recyclage réels des compteurs et des instruments; et
- la fréquence de remplacement des compteurs et des instruments par type.

Le croisement de ces informations permet à Gaz Métro d'établir un coût par client fiable et documenté, représentatif de la valeur des compteurs et des instruments pour chaque segment de la clientèle.

2.9. En se basant sur la référence (v) :

2.9.1. Veuillez présenter un exemple détaillé du processus de calcul menant au coût unitaire par type de compteur. Cet exemple doit présenter tout élément ayant un impact sur le calcul du coût unitaire, dont notamment la méthode de calcul de la durée de vie utile, l'actualisation des coûts, etc.

Réponse :

Voici les informations dont Gaz Métro dispose pour calculer un coût unitaire moyen par type de compteurs.

Type de compteur	Nombre (automne 2013)	Durée de vie utile*	Coût moyen d'acquisition 2010-2013	Coût moyen : équipement de mesurage	Corps (%)	Mesurage (%)	Coût moyen annuel
S6	129 827	20	76	68	52%	48%	7
S20	37 401	20	160	68	70%	30%	11
S40-50	18 223	7	509	68	88%	12%	76
R60-80	5 773	12	1 124	137	89%	11%	101
R140	2 436	12	1 138	137	89%	11%	102
R200	1 195	12	1 391	137	91%	9%	123
R300	779	12	1 673	137	92%	8%	146

Type de compteur	Nombre (automne 2013)	Durée de vie utile*	Coût moyen d'acquisition 2010-2013	Coût moyen : équipement de mesurage	Corps (%)	Mesurage (%)	Coût moyen annuel
R450	327	12	1 842	137	93%	7%	160
R650	13	12	2 474	137	95%	5%	213
R1100-1600	17	12	4 546	137	97%	3%	386
T4	40	5	1 446	2 668	35%	65%	423
T6	22	5	1 785	2 668	40%	60%	490
T8	7	5	1 536	2 668	37%	63%	441
T12	4	5	2 754	2 668	51%	49%	684

*La durée de vie doit être révisée.

L'acquisition d'un compteur peut s'effectuer de deux façons : l'achat ou le recyclage. Pour l'achat, le coût moyen est obtenu en ajoutant le coût réel facturé par type de compteur. Pour le recyclage, le coût moyen est obtenu en ajoutant tous les coûts encourus pour effectuer le recyclage par type de compteur. Les prix d'achat ou de recyclage ne sont pas actualisés. Pour calculer le coût moyen d'acquisition, on multiplie la proportion de compteurs achetés par le prix d'achat et la proportion de compteurs recyclés par le coût de recyclage. Par exemple, si pour un type de compteur, il y a eu 50 achats au coût de 2 000 \$ et 150 recyclages au coût de 600 \$, alors le coût d'acquisition moyen sera de 950 \$ ($50/200 \times 2\,000 \$ + 150/200 \times 600 \$$).

La durée de vie utile a été établie en fonction du nombre d'années maximal où un compteur peut être posé chez un ou des clients avant d'être mis au rebut ou encore d'être recyclé. Au moment d'établir l'allocation des coûts, les règles entourant la durée maximale d'utilisation des compteurs par type étaient en révision par l'Ingénierie. La durée de vie utile sera donc révisée avant la première production d'une allocation des coûts suivant la décision de la Régie sur les nouvelles structures tarifaires.

Pour tout type de compteur, le calcul du coût annuel moyen est le suivant :

$$\left(\frac{\text{Coût moyen d'acquisition}}{\text{Durée de vie utile}} \times \text{Durée de vie utile maximale} + \text{Coût moyen de l'équipement de mesurage} \right) / 20$$

Par exemple, pour les compteurs de type S6 : $(76 / 20 * 20 + 68) / 20 = 7$.

2.9.2. Veuillez expliquer pourquoi une durée de vie de 20 ans a été retenue.

Réponse :

Les compteurs de type S6 et S20 peuvent être installés chez la clientèle jusqu'à un maximum de 20 ans. Après 20 ans, le compteur est mis au rebut.

2.9.3. Veuillez expliquer pourquoi la moyenne est établie sur les trois dernières années plutôt qu'une autre période.

Réponse :

Une période de trois ans permet d'avoir assez d'achats ou de recyclage pour chaque type de compteur pour que le coût moyen soit représentatif. Pour une année particulière, le coût peut varier fortement pour les compteurs qui sont moins utilisés en fonction de la proportion achetée et recyclée.

- 2.9.4. Veuillez présenter, une fois le calcul unitaire établi par type de compteur, le calcul détaillé du coût annuel moyen de l'équipement de mesurage et compteur par client utilisé dans le calcul du facteur de répartition FS22.

Réponse :

Une fois le calcul unitaire établi, Gaz Métro multiplie le nombre de compteurs de chaque type par le coût unitaire de chaque type de compteur pour établir une valeur par classe tarifaire.

Type de compteur	Tarif D ₁ par volume (m ³ /année)								D _{1RT}	D ₃	D ₄	D ₅
	0 - 365	365 - 1 095	1 095 - 3 650	3 650 - 10 950	10 950 - 36 500	36 500 - 109 500	109 500 - 365 000	365 000 +				
Clients¹	32 448	28 220	76 265	28 911	18 465	8 162	1 677	307	1 266	242	90	138
S6	30 139	26 087	63 333	9 180	274	25	7	1	1	0	0	0
S20	1 710	1 899	11 769	15 423	6 031	215	31	4	14	0	0	0
S40-50	430	207	1 044	3 778	9 415	3 118	82	9	71	13	2	4
R60-80	95	19	76	405	2 080	2 763	262	23	177	14	2	0
R140	31	3	22	71	474	1 295	416	29	252	26	0	2
R200	17	2	12	33	113	507	395	30	205	29	6	4
R300	16	2	7	15	54	188	334	80	252	50	3	9
R450	5	1	0	6	16	47	132	79	204	60	1	14
R650	0	0	0	0	0	0	1	10	9	5	2	7
R1100-1600	0	0	0	0	0	0	3	12	27	11	6	25
T4	4	0	0	0	3	1	12	15	17	8	11	18
T6	1	0	2	0	5	4	2	7	24	17	15	37
T8	0	0	0	0	0	0	2	4	13	10	22	14
T12	0	0	0	0	0	0	0	3	0	0	20	5
Allocation (\$)	289 514	228 121	683 452	587 843	1 080 783	751 238	202 056	55 158	180 785	46 912	39 082	54 711
Allocation (%)	6,9%	5,4%	16,3%	14,0%	25,7%	17,9%	4,8%	1,3%	4,3%	1,1%	0,9%	1,3%

Note 1 : Basé sur les données du budget 2013-2014.

2.9.5. Veuillez fournir les données suivantes :

- Durée de vie par type de compteur;
- Coût unitaire par type de compteur, détaillant le coût d'achat et les coûts de réusinage;
- Nombre de compteurs, selon le type, par catégorie tarifaire et palier tarifaire.

Réponse :

Au moment de la compilation des informations (février 2014), les durées de vie maximales (utiles) étaient les suivantes :

- › 5 ans pour les compteurs de type « turbine »;
- › 12 ans pour les compteurs de type « rotatif »;
- › 20 ans pour les compteurs de type « soufflet » de grosseur S6 et S20; et
- › 7 ans pour les compteurs de type « soufflet » de grosseur S40 et S50.

Les coûts d'achat et de recyclage ont été séparés pour l'année 2012-2013, ainsi que la proportion de compteurs recyclés :

Type de compteur	Coût moyen d'achat 2012-2013 (neuf) (\$)	Coût recyclage 2012-2013 (\$)	Recyclage (%)
S6	83	99	2%
S20	167	908	0%
S40-50	668	494	55%
R60-80	1 712	827	44%
R140	1 947	653	71%
R200	2 298	872	63%
R300	2 428	729	39%
R450	2 729	518	41%
R650	2 993	951	13%
R1100-1600	5 651	0	0%
T4	15 128	896	99%
T6	13 235	1 613	91%
T8	20 258	1 373	98%
T12	23 377	1 989	92%

Le nombre de compteurs pour la prévision 2013-2014 par type de clientèle est détaillé dans la réponse 2.9.4.

3. Référence : Pièce B-0040, onglet FS27.

Préambule :

« Note 1: Les coûts généraux ont été établis à 4 082 199 \$, les coûts pour le résidentiel à 3 136 016 \$, les coûts pour le commercial et industriel à 14 397 133 \$ et les coûts pour le VGE à 2 500 258 \$.

Ces coûts ont été alloués directement par chacune des équipes des Ventes. »

Demandes :

3.1 Veuillez expliquer la nature des dépenses incluses dans les coûts généraux.

Réponse :

Les coûts généraux s'élèvent en fait à 413 010 \$. Veuillez vous référer à ce sujet à la réponse de la question 11a de l'ACIG, à la pièce Gaz Métro-3, Document 2.

Il s'agit principalement de dépenses associées au groupe DATECH qui fait partie de la direction Ventes et qui offre une assistance technique à plusieurs intervenants à l'interne sur l'utilisation du gaz naturel. En plus d'offrir ses services aux différents départements des ventes, il fournit également de l'aide à d'autres groupes tels l'Ingénierie, sans que cette aide puisse être associée à une catégorie de clients en particulier.

3.2 Veuillez expliquer la nature des dépenses de 14 397 133 \$ incluses dans les coûts pour le commercial et industriel. Veuillez expliquer pourquoi ces coûts sont alloués uniquement aux clients des tarifs D₁ et D₃.

Réponse :

Le coût associé à la catégorie « commercial et industriel » s'élève en fait à 10 635 222 \$. Veuillez vous référer à ce sujet à la réponse de la question 11a de l'ACIG, à la pièce Gaz Métro-3, Document 2.

Ce coût est composé des dépenses suivantes :

Activités ventes	Budget 2013-2014
Service aux clients, contrats	9 799 506 \$
Assistance technique (analyse, études)	835 716 \$
Total	10 635 222 \$

La catégorie « commercial et industriel » réfère en fait à la clientèle moyen débit. Elle se limite aux clients des tarifs D₁ et D₃ qui ne sont pas résidentiels. Les clients des tarifs D₄ et D₅ se retrouvent pour leur part dans la catégorie grand débit (ou VGE).

4. Référence : Pièce B-0040, onglet FS28.

Préambule :

« Note 1: Les coûts généraux ont été établis à 3 492 909 \$, les coûts pour le résidentiel à 157 064 \$, les coûts pour le commercial et industriel à 1 672 089 \$ et les coûts pour le VGE à 47 250 \$.

Ces coûts ont été alloués directement par chacune des équipes du marketing. »

Demandes :

4.1. Veuillez expliquer la nature des dépenses incluses dans les coûts généraux.

Réponse :

Les coûts généraux correspondent à l'ensemble des dépenses relatives aux frais de publicité et à la promotion qui ne peuvent être allouées à un groupe de clients en particulier (résidentiel, moyen débit ou grand débit). Ce montant s'élève à 3 492 909 \$. Il correspond essentiellement aux activités ciblant autant les citoyens que les clients de Gaz Métro : campagnes de positionnement, commandites, refonte du site Web, etc.

4.2. Veuillez expliquer la nature des dépenses de 1 672 089 \$ incluses dans les coûts pour le commercial et industriel. Veuillez expliquer pourquoi ces coûts sont alloués uniquement aux clients des tarifs D₁ et D₃.

Réponse :

Ce coût est composé des dépenses suivantes : partenariat avec des associations professionnelles, organisation et animation d'événements relationnels, publicités et publipostages dans des magazines spécialisés, envois postaux et de courriels promotionnels, campagne publicitaire, etc.

La catégorie « commercial et industriel » réfère en fait à la clientèle moyen débit. Elle se limite aux clients des tarifs D₁ et D₃ qui ne sont pas résidentiels. Les clients des tarifs D₄ et D₅ se retrouvent pour leur part dans la catégorie grand débit (ou VGE).

5. Référence : Pièce B-0040, onglets FB08, FS21 et FS22.

Demande :

5.1 Veuillez préciser comment ont été traités les clients en combinaison tarifaire pour les facteurs de répartition cités en référence.

Réponse :

Un client en combinaison tarifaire se retrouve à la fois compté au service continu et au service interruptible, étant donné que le nombre de clients correspond au nombre d'installations actives pour chaque tarif.

6. Référence : Pièce B-0040, onglets FB01D, FB07 et FB09.

Demandes :

6.1 Veuillez indiquer comment ont été pris en compte les volumes et les revenus des services GAI et GAC du tarif D₅ dans l'étude d'allocation des coûts.

Réponse :

Les volumes prévus à la Cause tarifaire 2014 totalisant 5 608 585 10³m³ incluent le GAC qui s'élève à 42 490 10³m³ pour des revenus de distribution de 0,6 M\$. Ces volumes et revenus étaient associés à trois clients déjà sous contrat au palier 507. Les volumes et revenus de GAC ont donc été considérés à ce palier. Aucune prévision n'est effectuée concernant le GAI au moment de la cause tarifaire et donc les volumes et revenus totaux prévus excluent le GAI.

6.2 Pour les facteurs de répartition cités en référence, veuillez fournir pour chacun des sous-tarifs du tarif D₅, les volumes et les revenus prévus pour les services GAI et GAC.

Réponse :

La totalité des volumes et des revenus prévus pour le GAC se rapporte au palier 507 du tarif D₅.

7. Référence : Pièce B-0016, p. 92.

Préambule :

« Les coûts relatifs au développement des systèmes informatiques se retrouvent sous la rubrique des dépenses d'amortissement des frais reportés et comme élément de la base de tarification.

Présentement, le facteur d'allocation BASETARD est utilisé pour allouer ces montants. »

Demandes :

7.1 Veuillez segmenter par projet les coûts de la base de tarification et de l'amortissement relatifs au développement informatique par projet.

Réponse :

Le tableau suivant présente les informations sur les développements des systèmes informatiques prévus à la Cause tarifaire 2014.

Projet	Coûts dans la base de tarification – Moyenne 13 soldes (\$)	Amortissement (\$)
Catégorie A - Projets supérieurs à 1,5 M\$		
SAP 2B	21 765 457	2 462 435
Simplification de l'environnement de base de données SAP	1 949 852	458 789
Migrations à Windows 7 et Office 2013	2 083 554	455 405
Projet Mobilité	621 500	1 243 000
Mise à niveau SAP	473 202	946 405
Total – Catégorie A	26 893 566	5 566 034
Catégorie B - Projets spécifiques inférieurs à 1,5 M\$		
Mise à niveau ClickS	679 158	153 772
Remplacement système téléphonique et centre d'appels	373 594	104 259
Interface de production des états financiers	272 571	109 028
Intégrité réseau de transmission	271 875	-
Implantation du module SAP-COPA	270 070	77 163
Projets dont la moyenne 13 soldes < 250 k\$	7 228 872	2 152 628
Total – Catégorie B	9 096 140	2 596 850
Catégorie C - Améliorations de systèmes		
Améliorations systèmes 2009	56 693	113 310
Améliorations systèmes 2011	243 568	69 591
Améliorations systèmes 2012	431 741	121 802
Améliorations systèmes 2013	892 949	197 670
Améliorations systèmes 2014	312 778	36 667
Total – Catégorie C	1 937 730	539 040
Total – Catégories A, B et C	37 927 436⁽¹⁾	8 701 923⁽²⁾

Note : Les projets identifiés de façon spécifique dans les catégories A (26,9 M\$) et B (1,9 M\$) couvrent 76 % de la valeur résiduelle totale des développements informatiques en moyenne 13 soldes.

(1) référence : GM-2, doc.8, p.1 1.103 et 104

(2) référence : GM-2, doc.8, p.1 1.6

7.2 Veuillez fournir une description de chacun de ces projets et identifier la ou les catégories de clientèles visées par ces derniers.

Réponse :

Projet	Description du projet	Catégories de clientèles visées
Catégorie A - Projets supérieurs à 1,5 M\$		
SAP 2B	Veillez vous référer au dossier R-3730-2010.	Une large part des coûts de ce projet vise les clientèles résidentielles et commerciales des tarifs D ₁ et D ₃ .
Simplification de l'environnement de base de données SAP	Veillez vous référer au dossier R-3821-2012.	Ce projet vise l'ensemble de la clientèle.
Migrations à Windows 7 et Office 2013	Veillez vous référer au dossier R-3834-2013.	Ce projet vise l'ensemble de la clientèle.
Projet Mobilité	Veillez vous référer au dossier R-3572-2005.	Ce projet vise l'ensemble de la clientèle.
Mise à niveau SAP	Veillez vous référer au dossier R-3645-2007.	Ce projet vise l'ensemble de la clientèle.
Catégorie B - Projets spécifiques inférieurs à 1,5 M\$		
Mise à niveau de « Click Schedule »	« Click Schedule » est un outil de répartition directement relié à SAP et à l'application « Mobilité » utilisée pour le traitement des ordres de travail réalisés par les techniciens sur la route. Une mise à jour a été effectuée compte tenu que le progiciel n'était plus supporté par le fournisseur.	Ce projet vise l'ensemble de la clientèle.
Remplacement - système téléphonique et centre d'appel	Ce projet englobe les coûts de programmation liés à l'installation d'un nouveau système téléphonique afin de remplacer un système pour lequel la technologie n'était plus supportée.	Ce projet vise l'ensemble de la clientèle.
Interface de production des états financiers	Ce projet vise l'acquisition et l'implantation du logiciel de production des états financiers.	Ce projet vise l'ensemble de la clientèle.
Intégrité du réseau de transmission	Ce projet vise l'acquisition et l'implantation d'un logiciel permettant d'intégrer tout le programme de gestion de l'intégrité du réseau de transmission, les données SAP ainsi que la numérisation dans le système d'information géographique (Picasso) afin d'être en mesure d'évaluer le niveau de risque des gazoducs, de répondre au suivi de l'état du réseau requis par le code gazier Z662 et d'établir les priorités d'intervention.	Ce projet vise l'ensemble de la clientèle.
Implantation du module SAP-COPA	Ce projet vise à développer un outil d'analyse des volumes et des revenus.	Ce projet vise l'ensemble de la clientèle.
Projets dont la moyenne 13 soldes < 250 k\$	Cette enveloppe de projets contient une variété de petits projets spécifiques (plus de 150 projets) dont la valeur moyenne résiduelle (en moyenne 13 soldes) est d'environ 50 k\$.	Ces projets visent de façon générale l'ensemble de la clientèle.

Projet	Description du projet	Catégories de clientèles visées
Catégorie C - Améliorations de systèmes		
Améliorations systèmes 2009 à 2014	Diverses demandes de changements de nature capitalisable sont regroupées dans une enveloppe annuelle appelée « Améliorations systèmes ». Ces améliorations n'exigent pas assez de ressources et de temps pour en faire des projets spécifiques.	Ces améliorations visent de façon générale l'ensemble de la clientèle.